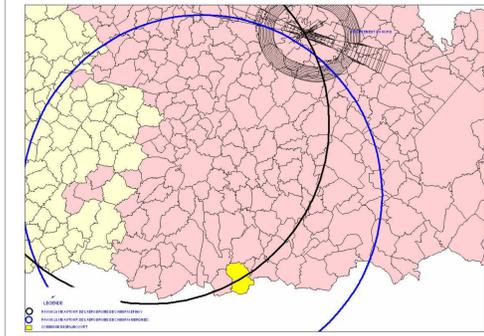




Carte communale

PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Plan de Protection des Bâtiments (P.P.B.) Art. R. 121-1 du Code de l'Urbanisme



LES SERVITUDES T7 SUR LA COMMUNE DE MALINCOURT

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord D.D.T.M 59

Type Procédure : Elaboration

Délibération du 28/05/2011

Date mise à jour : 24/05/2012

réf. carte des servitudes : servitude_59372.sur

Echelle : 1 / 6 000 mms

Source : Gestionnaire Servitudes (S) Gestion / Ptu Dgip

Email : ddm-malincourt@wanadoo.fr

Légende

Limite communale

Bâtiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux. Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

EL7 Protection des Captages en Eau Potable Alignement

RD16 : 06/04/1853

RD111 : 19/04/1887

Captage de Malincourt D.U.P. DU 05/06/1989

Captage de Villers Outréaux D.U.P. du 05/02/1952 modifiée le 25/05/2000

P.I. = Périmètre de Protection Immédiate.

P.R. = Périmètre de Protection Rapprochée.

P.E. = Périmètre de Protection Éloignée.

I3 Protection des Canalisations de Transport de Gaz.

Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation. Arrêté du 4 août 2006

DN 90 TAMBRELES NON - VILLERS OUTREAUX

Largeur Totale = 6 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

DN 750 Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 900 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

DN 750 TAMBRELES NON - CHAPEAUMEIN

Largeur Totale = 15 m à droite = à gauche =

T7 Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement. Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aéroports de Cambrai Epinoy et de Cambrai Niergnies

INT1 Cimetière civil

Nb - cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

